

Commission des services financiers de l'Ontario

Recherche

[Recherche avancée](#)

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Formules](#) | [Services en ligne](#) | [English](#) | [Contactez](#)



Services offerts dans différents secteurs de services financiers

Assurance Retraites Audiences/Décisions Permis/Enregistrement Qui nous réglementons À propos de la CSFO Publications

Page d'accueil > Publications > Bulletins > Bulletins de contrôle et de mise en application : Audiences et poursuites -

Premier trimestre de 1993

Taille du texte :

Assurance multirisques -
Bulletins - Auto

Bulletins sur les régimes
de retraite

Bulletins de contrôle et
de mise en application

Bulletins sur les
changements à la
délivrance de permis

Bulletins par secteur

Bulletin

No G-10/93

- Général

Audiences et poursuites - Premier trimestre de 1993

NOTE: Les bulletins affichés sur ce site Web vous sont offerts comme références historiques seulement. Les informations qu'ils renferment sont exactes à la date de publication, mais sont sujettes à changement et peuvent avoir été remplacées par un bulletin ultérieur. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier ces informations avant de prendre toute décision.

Les bulletins affichés peuvent contenir des formules périmées. Pour la version actuelle des formules de la CSFO, veuillez consulter la [section formules](#) de ce site Web.

Poursuites

Des poursuites ont été intentées contre quatre agents d'assurance au cours du dernier trimestre. Ces poursuites ont été réglées de la façon suivante :

Accusation : Avoir fourni de faux renseignements

Contre : Gwendolina Botchey, de Georgetown, anciennement
parrainée par la Compagnie d'Assurance-vie Primerica
du Canada

Verdict : Coupable

Le 26 janvier 1993, Gwendolina Botchey a plaidé coupable en cour provinciale à deux accusations d'avoir fourni à la Commission des assurances de l'Ontario des renseignements faux ou incomplets dans sa demande de renouvellement de permis d'agente d'assurance-vie. Mme Botchey a indiqué qu'elle prévoyait gagner sa vie uniquement en exerçant les fonctions d'agente d'assurance. On a découvert ultérieurement que Mme Botchey a

travaillé à la Banque Toronto-Dominion de 1980 à mars 1992. Elle a été condamnée à payer une amende de 500 \$.

Actuellement, Mme Botchey n'est pas titulaire d'un permis.

Accusation : Avoir fourni de faux renseignements

**Contre : Richard O. Buchan, de Pickering, parrainé par la Société
d'Assurance-vie Norwich Union**

Verdict : Coupable

Le 16 février 1993, Richard Buchan a plaidé coupable en cour provinciale à une accusation d'avoir fourni à la Commission des assurances de l'Ontario des renseignements faux et incomplets dans sa demande de permis d'agent d'assurance-vie. M. Buchan n'a pas divulgué qu'il a récemment fait faillite; qu'il était titulaire d'un permis valide de courtier en hypothèques; qu'il agissait à titre de courtier en hypothèques depuis plusieurs années et qu'il entendait continuer à exercer des fonctions autres que celles d'agent d'assurance. Il a été condamné à payer une amende de 1 000 \$. M. Buchan n'a pas donné suite à sa demande de permis.

Accusation : Avoir fourni de faux renseignements

**Contre : Ronulfo B. Valencia, de Markham, anciennement parrainé
par la Compagnie d'Assurance-vie Primerica du Canada**

Verdict : Coupable

Le 16 février 1993, Ronulfo Valencia a plaidé coupable en cour provinciale à deux accusations d'avoir fourni à la Commission des assurances de l'Ontario des renseignements faux ou incomplets. Dans sa demande de permis d'agent d'assurance-vie et dans trois demandes subséquentes de renouvellement de permis, il a déclaré qu'il prévoyait gagner sa vie uniquement en exerçant les fonctions d'agent d'assurance. On a découvert ultérieurement que M. Valencia travaillait à plein temps pour Bell Canada. Il a été condamné à payer une amende de 800 \$ pour chacune des accusations. Actuellement, M. Valencia n'est pas titulaire d'un permis.

Accusation : Avoir fourni de faux renseignements

**Contre : Stephen L. Thompson, de Belleville, parrainé par la
Compagnie d'Assurance-Vie Union Commerciale du
Canada**

Verdict : Coupable

Le 30 mars 1993, Stephen Thompson a plaidé coupable en cour provinciale à une accusation d'avoir fourni à la Commission des assurances de l'Ontario de faux renseignements dans sa demande de permis d'agent d'assurance-vie. M. Thompson n'a pas divulgué cinq condamnations datant de 1969 et quatre condamnations datant de 1982 pour avoir utilisé des documents contrefaits, et une condamnation datant de 1984 pour vol de moins de 200 \$. Il a été condamné à payer une amende de 750 \$. A la demande de M. Thompson, une audience du conseil consultatif a été fixée afin de déterminer si un permis peut lui être accordé ou non.

Audiences

Un conseil consultatif aide le surintendant des assurances à décider d'accorder ou de refuser un nouveau permis ou d'annuler ou de suspendre un permis existant. Le conseil examine les preuves présentées par l'auteur(e) de la demande de permis ou l'agent(e) d'assurance, ainsi que celles présentées par l'avocat(e) de la Commission.

Deux audiences se sont tenues au cours du trimestre précédent. Dans l'un des cas, le conseil a recommandé qu'un permis soit accordé à l'auteur(e) de la demande. L'autre cas a été réglé de la façon suivante :

**Agente d'assurance- vie : Joan E. Richardson, de London, parrainée
par la Compagnie d'Assurance-vie
Primerica du Canada**

Date d'audience : Le 17 février 1993

Décision du surintendant : Demande rejetée

La demande de permis de Joan Richardson a été refusée. Son intégrité a été remise en question en raison d'une condamnation datant de 1992 pour entrée avec effraction et vol, qui a été divulguée. Le 18 mars 1993, le surintendant a accepté les conclusions du conseil consultatif et a refusé la demande. Mme Richardson était entrée

par effraction dans les bureaux de son ancien employeur à plusieurs reprises et y a photocopié des documents personnels. Elle a facturé le coût des photocopies à l'un des clients de son employeur. Elle est en probation pour encore un an.

Le commissaire,

Donald C. Scott

Le 19 mai 1993

Page: 691 [Trouver la page:](#)



[Version à imprimer](#)



[Marquer la page d'un signet](#)



[Envoyer cette page](#)

[Avis importants](#) | [Confidentialité](#)

[Accueil](#) | [Ministère des Finances](#) | [Plan du site](#) | [Commentaires](#) | [English](#) | [Contactez](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour :
9/30/2005 4:25:59 PM

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128
416 250-7250

